

MAIRIE
de
LA MOTTE-CHALANCON

26470

Téléphone : 04 75 27 20 41
Télécopie : 04 75 27 20 38
mairie@lamottechalancon.com

La Motte Chalancon, le 11 octobre 2023

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Les associations souhaitant demander une subvention à la Mairie devront obligatoirement remplir l'imprimé officiel CERFA n°12156*06 « Associations, Demande de subvention, Formulaire unique » (document qui peut être téléchargé sur site : www.service-public.fr) et joindre toutes les pièces nécessaires à l'étude de ce projet, entre autres :

- Un relevé d'identité bancaire **de tous les comptes détenus** émis par la banque **au 31 décembre 2023**
- Un compte rendu de l'Assemblée Générale
- Le bilan financier approuvé par l'AG comme le stipulant les textes officiels.

Pour l'année 2024, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 28 février 2024, dernier délai.

Tout dossier incomplet ou reçu en mairie après la date limite ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

Par ailleurs, afin de mettre à jour votre dossier d'association, je vous serais obligé de bien vouloir nous transmettre, en cas de changement :

- Une copie des statuts de votre associations
- Une copie de déclaration en préfecture
- Une liste des dirigeants actuels
- Un RIB

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,

